



CSA-DÉPARTEMENTAL DE GUADELOUPE DU 28 JUILLET 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Mesdames et Monsieur les Chefs d'établissement et de structures,

Mesdames et messieurs les membres du CSA-D,

Chers collègues,

Entre une surpopulation carcérale grandissante (la barre des 800 détenus hébergés pour 450 places théoriques a été dépassée au CP de Baie-Mahault, et sur la MA de Basse-Terre on compte désormais 266 personnes écrouées pour environ 140 places théoriques), une montée inouïe de la violence, une disparition des moyens RH et une ligne budgétaire quasi-absente, nous vivons actuellement en Guadeloupe une crise pénitentiaire sans précédent.

Avant tout, notre organisation syndicale tient à rapporter au CSA-D les propos des personnels de Guadeloupe, en particulier l'expression des collègues des deux établissements Pénitentiaires.

Nous, personnels de surveillance, sommes en colère contre notre administration, car la situation est devenue insupportable. Pour la simple continuité du service public pénitentiaire, notre quotidien est marqué par des heures de travail soutenues, des rappels systématiques et un épuisement au travail faute de moyens humains. Nous ne pouvons plus tenir, nous ne venons au boulot pour crever, nous voulons que cela cesse rapidement !

Monsieur le Président, **FO Justice Guadeloupe** ne peut se taire face à ce désarroi des personnels que l'administration et vous-même êtes censés protéger. Les établissements connaissent actuellement une situation particulièrement préoccupante et une réelle souffrance organisationnelle, notamment en raison de la crise RH. Nombre important d'agents absents pour raisons de santé, d'agents en reprise thérapeutique ainsi que d'agents affectés sur des postes aménagés. Cette situation entraîne une désorganisation des services et une surcharge de travail pour les personnels présents, qui doivent quotidiennement pallier le manque d'effectifs afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public pénitentiaire.

A **FO Justice Guadeloupe**, nous refusons ce sacrifice imposé des personnels sur l'autel administratif. Comme nous avons l'habitude de le dire « **les personnels n'ont pas à subir le silence, l'inertie et ce mépris de l'administration** », car effectivement, aucune réponse favorable ne leur a été apportée, ni aucun soutien de la part de ceux qui sont censés les protéger. Les personnels méritent mieux que cette souffrance imposée. Des questions sans réponses : à Baie-Mahault, les personnels réclament toujours la révision de l'OR qui ne reflète pas le terrain, la sécurisation du domaine pénitentiaire, le parking reste toujours dans un état pitoyable et le problème des places pour se garer persiste, le survol quotidien des drones reste toujours problématique, les remarques faites sur les fonctions supports (Cuisine, Buanderie, Magasin, Cantine, Vestiaire...) avant la fin du DAC et bien sûr la question des postes vacants... A Basse-Terre, aucune nouvelle du filet antiprojections ni du système anti-drone, idem pour le binôme aux étages pourtant validé

avec l'ancienne direction, une meilleure gestion de l'équipe ELSP en termes de formation continue et des exercices opérationnels, etc...

FO Justice Guadeloupe demande donc à la direction, ainsi qu'à la DSPOM, de prendre des engagements clairs, précis et assortis d'un calendrier afin de répondre aux attentes des personnels.

Monsieur le Président, cette souffrance au travail ne s'arrête pas qu'aux personnels de surveillance, car pour faire fonctionner un établissement pénitentiaire, il faut compter sur les « personnels invisibles » à savoir les personnels administratifs, les Conseillers d'insertion et de probation, les techniques, etc...

Concernant le SPIP de Guadeloupe, la communication peine toujours à convaincre. Au-delà des problèmes matériels qui vous ont été rapportés ces derniers jours, beaucoup d'agents ressentent un manque de communication directe. Les informations circulent principalement par courriel, alors que certaines situations nécessiteraient des temps d'échange avec les équipes. **Cette manière actuelle de fonctionner entretient parfois un sentiment d'éloignement entre les décisions prises et la réalité du terrain, ainsi qu'une perte progressive de confiance dans la capacité de l'institution à résoudre les difficultés du quotidien.**

Les difficultés matérielles viennent s'ajouter à une charge de travail déjà conséquente. Les équipes doivent continuer à assurer le suivi des personnes placées sous-main de justice, les permanences, les urgences, les partenariats et assimiler rapidement les nombreuses évolutions institutionnelles.

Malgré ces difficultés, les équipes poursuivent leur investissement mais attendent :

- Des conditions matérielles compatibles avec l'exercice de leurs missions ;
- Une meilleure anticipation des difficultés ;
- Davantage de communications et d'échanges avec les équipes ;
- Un dialogue social permettant une véritable prise en compte des remontées du terrain ;
- Une politique de prévention des risques psychosociaux plus visible ;
- Des engagements suivis d'effets et évalués dans le temps.

Avec le dernier incident dramatique au SPIP de Fort-de-France, **FO Justice Guadeloupe** réclame rapidement une sécurisation accrue des sites du SPIP Guadeloupe car nous ne sommes pas à l'abri de dérapages de la part de certains individus suivis.

Tout comme les agents du SPIP en milieu fermé, les personnels administratifs ne sont pas en reste. Les uns comme les autres subissent de plein fouet les mêmes charges de travail et d'inconfort dans leur quotidien, la même crise au niveau ressources humaines et attendent toujours des nouvelles concernant leur future base pour des conditions meilleures et une qualité de vie décentes au travail.

Monsieur le Président, ces éléments méritent une véritable évaluation au titre de la prévention des risques psychosociaux à ne pas sous-estimer sur notre territoire. Il s'agit de la qualité de vie au travail, de la santé des agents, du fonctionnement du service public et de la capacité de l'administration à répondre durablement aux difficultés signalées.

Baie-Mahault, le 28 juillet 2026

Le titulaire **FO Justice** au CSA-D de Guadeloupe